

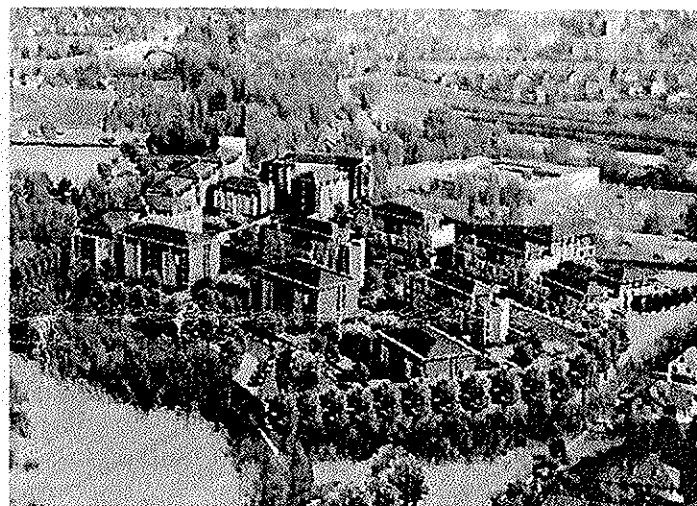
URBANISME

Moulins Gaud : 440 logements en projet d'ici 2010

Le feu vert de la première tranche de travaux, soit 89 logements, accordé en 2005 devrait déboucher prochainement sur un début de chantier. La 2^e tranche attendra.



Pour le moment, un espace vierge, face à l'hypermarché Leclerc. Dans quelque temps, cinq bâtiments émergeront.



Une partie des huit hectares sera occupée par les immeubles. La première tranche devrait démarrer ce printemps.

Face à l'hypermarché Leclerc, c'est un nouveau quartier qui suit sa lente gestation...

Huit hectares de terrains privés sont concernés, mais la partie classée en zone bleue (pas de construction possible si ce n'est de l'équipement public : bancs, espaces de loisirs, etc.) serait rétrocédée à la commune en fin de réalisation du projet complet. Laquelle prévoit des équipements de loisirs.

Une première tranche de travaux de 89 logements est prévue sur la partie longeant la rue du Foron, soit environ 1,5 hectare de terrain. Le permis de

construire accordé au maître d'ouvrage en mai 2005, la SEMCODA (qui a déjà construit les immeubles du Grand Arc dans le quartier de la Bergerie) a donné lieu aux traditionnels appels d'offres aux entreprises, mais l'un de ces lots est resté infructueux. Ce qui explique le retard de cet important chantier qui aurait dû commencer ce printemps.

Cinq bâtiments de deux, trois ou cinq étages réalisés par les architectes François Peron et Jean-Marie Charpentier devraient offrir de belles possibilités de logements, à proximité immédiate de la frontière, des

commerces et des transports en commun. Les immeubles les plus hauts seront réalisés en bordure de frontière. 23 T2, 37 T3, 21 T1 et 8 T5 seront proposés en accession à la propriété. Quatre logements sont également prévus dans deux maisons mitoyennes.

L'autre tiers de la parcelle dévolue à la 2^e tranche de travaux ne se réalisera que d'ici quelques années. Le dépôt de permis de construire ne pourra en effet être programmé que lorsque le bassin de rétention de Marsaz sera réalisé. La zone actuellement classée bleue (avec risques mais réglementée) évo-

luerait en zone blanche (sans risque). De plus grande ampleur, cette nouvelle tranche offrirait 350 nouveaux logements dont quelque 20 % de logements sociaux. La totalité de cet imposant programme amènera donc 439 logements à Ville-la-Grand, soit une population d'environ 1 000 résidents supplémentaires. Parmi lesquels de nombreux enfants qui devraient fréquenter l'école de Cornières. À raison de deux voitures par foyer, la circulation rue Albert Hénon ne devrait guère baisser de régime.

Pascal Mermillod